

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Décision DS n° 2020-10b portant délégation de  
signature

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Romuald BONÉ à la direction de l'INSA Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,*

**DECIDE**

**Article 1 : Objet**

**M. Amir NAHAVANDI**, Ingénieur de Recherche, Responsable du service patrimoine et logistique reçoit délégation pour signer, au nom du Directeur de l'INSA Strasbourg, tous documents relatifs à :

- Fonctions de l'ordonnateur :

- . Bons de commande relatifs au service patrimoine et logistique, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement et pour un montant n'excédant pas 7 000 € HT
- . Certification de service fait

- Fonctions administratives :

- . Correspondance administrative dans le cadre de ses fonctions

**Article 2 : Publicité - durée**

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera inscrite dans le recueil des actes administratifs de l'établissement consultable sur le site Internet de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et prendra fin au plus tard, soit au terme du mandat du délégant soit au terme du mandat ou à la cessation des fonctions du délégataire.

**Le Directeur**

**Romuald BONÉ**

**INSA STRASBOURG**

24, boulevard de la Victoire

67084 Strasbourg cedex

Tél. +33 (0)3 88 14 47 00 - Fax + 33 (0)3 88 24 14 90

[www.insa-strasbourg.fr](http://www.insa-strasbourg.fr)